

Commune de Mézières-sous-Lavardin

Extrait du registre des arrêtés du maire du 10 mai 2023

N° 2023/15

Arrêté de fermeture de circulation

Le Maire de la commune de Mézières sous Lavardin,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L2213-2 ;

Vu le Code de la route, notamment les articles R411-30 et R 411-31 modifiés ;

Vu la demande présentée par l'association du comité des fêtes de la commune ;

Considérant une manifestation de vide-grenier le dimanche 14 mai de 6h30 à 18h30 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique ;

Arrête

Article 1 – Interdiction de circulation

La rue des Viviers sera interdite à la circulation de tout véhicule motorisé.

Article 2 – Exceptions

Les riverains et exposants pourront emprunter la voie coupée à la circulation.

Article 3 – Signalisation

Ces restrictions de circulation ne seront effectives qu'après mise en place de la signalisation appropriée.

La signalisation sera à la charge et sous la responsabilité du comité des fêtes, responsable de la manifestation.

La signalisation sera mise en place conformément à l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière.

Article 4 – Prescription contraire

Toute prescription contraire à celles du présent arrêté est suspendue.

La signalisation de ces éventuelles prescriptions contraires sera occultée.

Article 5 – Délais de prescription

Cet arrêté prendra effet le dimanche 14 mai 2023 de 6h30 à 18h30

Fait à **Mézières-sous-Lavardin**,

Le 10 mai 2023,

Le Maire,

Killian Trucas

